



Procédure abusive de gdf sur facture litigieuse

Par **DAXMAN**, le **11/06/2010** à **18:03**

Bonjour,

Nous sommes depuis 7 ans en paiements mensualisés avec GDF pour un montant moyen de 100 €. Suite à leur visite pour relever le compteur, nous avons reçu fin 2009 une facture correctrice de 4000 euros, en rattrapage du dernier relevé survenu en 2006.

Après appel de leur service client, une 2ème personne a relevé le compteur en février 2010.

Toujours par téléphone, nous avons appris que le releveur avait constaté une consommation moins importante, même si la facture reste de 3000 euro et, sans contester cette valeur, nous avons demandé un échelonnement des paiements, sans obtenir de réponse immédiate.

Entre temps, aucune facture rectificatrice ne nous est parvenue ni aucune relance pour paiement.

Début juin 2010, un huissier nous a réclamé le montant de la facture initiale, majoré de frais de dossier.

Et le service client de nous expliquer que, le dossier ayant été transmis aux huissiers, aucun accord ou échelonnement ne peut être trouvé. De même nous avons appris que notre première réclamation téléphonique a arrêté nos paiements par virement mensuels.

Mes questions sont :

- GDF peut-il entreprendre de telles démarches sans annonce préventive ?
- Pouvons-nous exiger une annulation pour erreur sur facture ?
- Ayant toujours été mensualisés et bons payeurs, ne peut-on exiger un étalement de la dette ?